

Distr^éaction

Le bulletin d'informations municipales de la commune de Distré

15 avril ouverture
de la pêche au plan
d'eau de l'Echallier



A retrouver dans ce numéro

3

**BUDGET
2023**

4

**TRAVAUX
ECOLE DES
VIGNES**

5

**INFOS
COMMUNALES**

8

**INFOS
UTILES**

10

**FESTIVITÉS
2023**

Votre mairie vous accueille:

Du lundi au vendredi
8h30—12h15

(l'après-midi sur rendez-vous)

Le 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} samedi
de chaque mois

9h00—12h15

02.41.50.28.50

mairie-sg.distre@orange.fr

2 / Mot du Maire



Eric Touron
Maire

Les droits de grève et de manifester sont des acquis fondamentaux qui ne seraient être remis en cause mais les violences et autres exactions en tout genre n'ont pas leur place et blessent notre démocratie déjà bien fragilisée.

Nous avons tous des convictions sur les sujets qui animent actuellement l'actualité et il est normal que des confrontations verbales existent mais avec un minimum de sérénité. Les plus belles conclusions se font toujours en respectant les règles: la langue française avec la grammaire et la musique avec le solfège.

Quoi qu'il en soit nous devons avancer car de grands enjeux nous obligent pour nos enfants et petits-enfants : le défi climatique, le partage de l'eau, la souveraineté alimentaire ...

L'échange est primordial dans une société qui veut évoluer, et c'est une véritable richesse quand il est possible entre générations et entre catégories socioprofessionnelles.

C'est dans cet esprit que nous avons investi dans l'espace de convivialité qui je le rappelle est ouvert à toutes et à tous. C'est un

lieu géré par de dévoués bénévoles qui permet à des personnes qui n'auraient peut-être jamais eu l'occasion de se rencontrer, d'échanger, de jouer à la boule de fort, à la belote, au tarot... ou tout simplement de papoter autour d'un petit café.

En plus de ces échanges, il faut se sentir bien dans son environnement, c'est pourquoi comme vous pourrez le constater dans les prochaines pages, l'équipe municipale œuvre pour faire de Distré un village agréable à vivre.

Et pour ceux qui auraient encore un peu l'esprit morose ou contrarié par des soucis, sachez que même si toutes les hirondelles disparaissaient, le printemps serait quand même au rendez vous.

Profitez pleinement de cette belle saison, signe de renouveau, que le premier chant du coucou vous apporte une note de bonheur et de positivité car à Distré, comme ailleurs, il y a des fleurs partout pour qui veut bien les voir !

M. le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous

Tél: 02.41.50.28.50

mairie-sg.distré@orange.fr



Dans le cadre d'une procédure d'abandon manifeste, nous devons publier l'arrêté s'y rapportant.:

PROCÈS VERBAL PROVISOIRE DE L'ÉTAT D'ABANDON MANIFESTE

Vu les articles L 2243-1 et suivant du code général des collectivités territoriales.

Nous soussigné, Eric TOURON, Maire de la Commune de Distré, avons constaté ce jour, 28 mars 2023, que la parcelle cadastrée section ZP n°176 sise au lieu-dit Marais de Munet, à Munet, Commune de Distré, n'était pas entretenue et que de nombreux arbres sont tombés, dont plusieurs menacent les usagers du chemin dit des Chenevreaux.

Des coupes de bois seraient nécessaires pour sécuriser la circulation sur le chemin précité.

Cette parcelle a été vendue le 12 décembre 1851 à 62 personnes.

A ce jour, personne n'assume la mise en valeur et l'entretien de la parcelle.

Des recherches faites par Maître MEUNIER, il résulte qu'aucun droit réel de propriété ne peut être apporté par un descendant des 62 signataires initiaux.

Des constatations visuelles et juridiques faites, il y a lieu de faire cesser l'état d'abandon.

En fin de quoi, nous avons dressé le présent procès verbal pour valoir ce que de droit.

A Distré, le 30 mars 2023,
Eric TOURON, Maire

Budget 2023 / 3



Le budget a été voté cette année lors du Conseil Municipal de mars, après le travail de la commission finances.

Il s'équilibrera de la façon suivante :

- **2 134 710 euros** pour la section de **Fonctionnement** (dont 500 000 € de réserve).
- **1 641 575 euros** pour la section d'**Investissement**.

En fonctionnement: le poste le plus important reste le personnel, estimé à 570 000 € pour 2023, incluant encore des remplacements pour maladie et 20 000 € de mise à disposition pour le syndicat intercommunal qui gère la salle des Bois. Nos charges de personnel réelles sont dans la moyenne départementale et inférieures à celles régionales et nationales pour des communes de même taille.

Nos recettes principales restent les impôts et taxes pour 1 081 224 € dont 58 000 € de taxes sur les pylônes électriques, et 64 623 € de taxe additionnelle sur les droits de mutation (sur chaque vente immobilière, les communes perçoivent 1,2 % du prix de vente plafonné à 25% de plus que l'année N-1). La dotation d'état baissera encore cette année pour 75 000 € .

L'année dernière nous avons prévu d'emprunter 500 000 €, que nous avons limité à 250 000 € compte tenu de nos réserves.

Pour 2023 nos principaux investissements seront :

- la poursuite des travaux à l'école pour 362 000 €,
- la fin de l'espace médical pour 200 000 €,
- l'enfouissement des réseaux au Moulin à cuivre,
- des travaux de voiries pour 116 000 €,
- 1^{ère} tranche de vidéo protection pour 65 000 €.



Compte tenu de notre faible taux d'endettement, nous avons prévu, en 2023, de solliciter un emprunt de 150 000 € .

En 2023, pour la 23^{ème} année consécutive, les taux communaux resteront inchangés, toutefois l'Etat ayant décidé d'augmenter les bases fiscales de 7.1 % votre total d'impôts augmentera.

Nous avons décidé de maintenir la taxe d'habitation pour les résidences secondaires ce qui nous rapportera 12 863 €.

Pour ceux qui souhaiteraient avoir plus d'informations sur notre budget, Mr le Maire se fera un plaisir de vous le détailler sur rendez vous.



4 / Travaux

ECOLE DES VIGNES

Nos 2 classes de maternelles ont pu investir leurs nouveaux locaux flambants neufs avec de l'espace et du confort. Reste à réaliser une nouvelle clôture côté maternelle et la réfection des accès et de la cour. Pour adapter cette dernière au réchauffement climatique, une partie sera réalisée dans un matériau non réfléchissant de la chaleur mais assez souple pour s'adapter au sol très argileux qui gonfle ou se rétracte en fonction de la météo, l'autre moitié sera très végétale avec pelouse, jardin potager et arbres. Ces travaux sont prévus pour juin, une cuve de récupération d'eau pluviale de 10 000 litres a été prévue.



Côté de l'élémentaire, dans le même esprit, plutôt que d'enlever le goudron pour laisser place à une terre très collante car argileuse, il nous a été conseillé de faire 2 cours: une dite d'été qui sera sur l'actuelle esplanade enherbée de l'école et qui va être clôturée et une dite d'hiver qui sera celle actuelle avec la plantation d'une micro forêt dans l'ilot central.

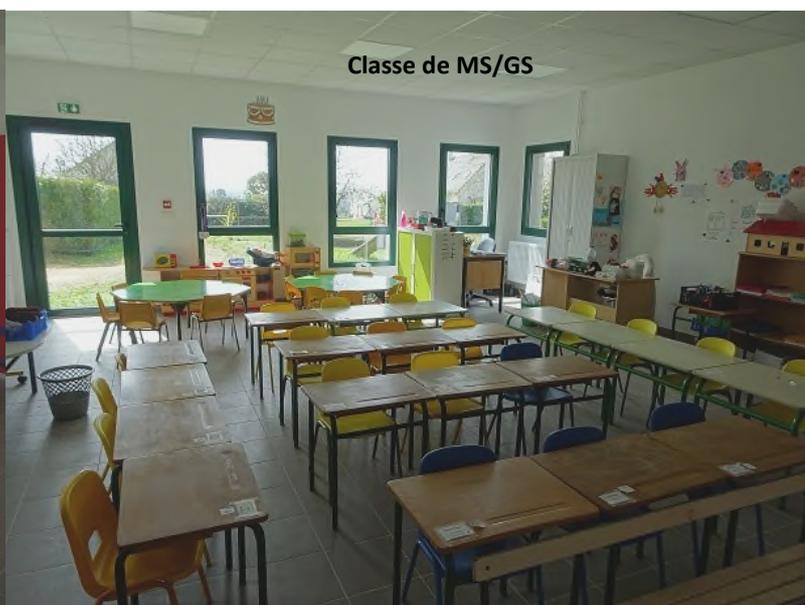


L'ancienne classe de maternelle avec dortoir sera dorénavant une grande classe pour les élèves de Mme Huguet Masson qui rentreront après les vacances de Pâques dans une classe refaite à neuf au niveau peinture.

Les travaux se poursuivront par la création d'un self, de nouvelles toilettes, du changement de menuiseries et la pose de volets roulants. Avec le réseau de chauffage, ce ne sont pas moins de 800 000 € TTC qui seront investis avec l'aide de l'Etat pour 187 008 €, 53 740 € de la Région, de 45 120 € au titre de la vente des certificats d'économie d'énergie générée par le nouveau mode de chauffage. Une subvention de 35 000 € est également attendue du département. Après perception du fonds de compensation de la TVA, le reste à charge pour la commune sera de 368 700 €.



Avis aux jeunes couples: n'hésitez pas à nous faire de petits Distréens car une belle école les attend !



ESPACE MÉDICAL

L'espace de santé situé en face de notre Ecole des Vignes devrait être livré en temps et en heure. Comme annoncé, ce premier module de 5 cabinets sera évolutif si besoin.

A ce jour, nous n'avons pas réussi à trouver un accord acceptable avec les 2 médecins intéressés pour s'installer. Si la forte demande des communes du Maine et Loire peut expliquer la surenchère des conditions d'installation, il faut à un moment savoir raison garder et ne pas tomber dans une course entre collectivités qui finira à terme par nous desservir. Nous avons décidé de maintenir notre proposition de gratuité de loyer mais de ne pas aller au-delà.



A l'ouverture prévue en juillet, s'installeront donc une ostéopathe, une psychologue et les infirmières actuellement abritées dans le petit local de l'école.

Nous continuons notre prospection pour trouver des médecins généralistes que nous finirons bien par accueillir, malgré une concurrence entre commune assez vive.

ACQUISITION MAISON CHEMIN DES RUETTES



L'objectif voulu par l'Etat, de zéro artificialisation nette des terres à l'horizon 2050, est un dispositif qui ne permettra plus d'urbaniser des terres agricoles. Pour réussir ce pari, des mesures ambitieuses devront être mises en œuvre au premier rang desquelles la densification de l'habitat.



Nous sommes donc encouragés à acquérir ou préempter des biens pour éviter de laisser de grands terrains occupés par un seul logement. C'est dans cet esprit que nous avons acquis un vieux pavillon sur 3 000 m² au bout du lotissement du Clos Pointu, pour y réaliser 3 parcelles.

Les plans seront disponibles, en mairie, courant mai.

VIDÉOPROTECTION



Sollicités par les forces de l'ordre pour dissuader les malfrats et faciliter les enquêtes, nous avons décidé de déployer, sur plusieurs années, un système de vidéo-protection sur l'ensemble de la commune.

Ce dispositif doit être validé par la gendarmerie qui impose les emplacements de mise en place.

Considérant que 95% des délits de la commune sont commis sur la zone du Champ Blanchard, c'est par ce secteur que nous débuterons, suivront Distré en 2024, Pocé en 2025, Munet et Chétigné au plus tard en 2026.

Le coût de cette première tranche sera de 65 000 € sur lesquels nous devrions obtenir une subvention de 30% .



6 / Infos communales

RUES DES TOPANNES ET DE LA VACHERIE

Vous avez été nombreux à vous interroger sur la pertinence des travaux de goudronnage de la rue des Topannes et l'absence de travaux rue de la Vacherie.

Vous ne l'aviez peut être pas remarqué à l'œil nu mais l'enrobé de la rue des Topannes était très faïencé avec un risque à moyen terme de soulèvement de plaques de goudron. Les travaux ont donc permis de colmater le faïencage en restaurant la couche de roulement.



La réfection de la rue de la Vacherie est bien inscrite dans nos travaux de voirie mais les marchés ont été obtenus par 2 entreprises différentes. L'entreprise attributaire du lot de la Vacherie n'a pas actuellement les disponibilités de personnel pour intervenir. Nous espérons une intervention au plus tard en juillet.

CIRCULATION RUES DE CLÉRINS ET DE LA TOUCHE



Plusieurs riverains des rues des Clérins, de la Touche et de Maupertuis nous rapportent régulièrement des vitesses excessives de véhicules.

Pour avoir des données fiables sur le trafic et les vitesses constatées, nous allons faire réaliser par les services techniques du département, une étude de circulation.



Les conclusions nous permettront de mieux appréhender les actions à mettre en œuvre si besoin.

SOIRÉE VŒUX 2023

Le Conseil municipal a décidé de verser une subvention de 400 € à l'association AFRIEJ pour remercier les jeunes du Foyer des Jeunes de Distré de leur collaboration active et sympathique pendant le service des repas, lors de la soirée des vœux du Maire.

L'ESPACE DE CONVIVIALITÉ UN LIEU D'ECHANGES ENTRE GÉNÉRATIONS



PREMIER TOURNOI AMICAL DE BOULE DE FORT et PREMIER CONCOURS DE BELOTE ORGANISÉS A L'E.D.C. DISTR'AYANT



LABEL TERRE DE JEUX 2024

Le Conseil municipal Enfants a obtenu le label Terre de jeux 2024 pour la Commune de Distré.



CIMETIERE

La commission chargée d'adapter la gestion d'entretien de notre cimetière à la nouvelle réglementation zérophyto, a décidé, pour réduire les surface de gravier à désherber, de mettre en pelouse certaines allées non utilisées pour permettre ainsi la tonte sur de plus grandes surfaces et de recouvrir le rond central d'un enrobé avec des pavés à sa périphérie. De plus, pour faciliter l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite, un cheminement central d'une largeur de 1.50 m, sur toute l'allée principale, du portail d'entrée à la pierre du jardin du souvenir sera créé. Tout ceci pour un montant de 10 527.52 € HT.



Les grands thuyas malades et parasités seront arrachés et remplacés par des arbres d'une autre espèce. Des bancs seront mis sur la périphérie du rond central pour un montant de 3 202.56 € TTC. La technique de désherbage à l'eau chaude sur les allées latérales sera essayée.

Un cimetière zéro-phyto est un cimetière écologique entretenu sans aucun produit phytosanitaire dangereux pour l'environnement et grâce à des solutions alternatives. Il est évident que ces mesures impliquent une évolution des pratiques, aussi la commission demande que les concessionnaires respectent scrupuleusement notre règlement : *« les tombes et monuments funéraires doivent être entretenus par les familles, en bon état de conservation et de solidité. Les ayants droits des personnes enterrées dans le cimetière communal veilleront à entretenir l'emplacement de la concession, le pourtour du monument funéraire et l'espace périphérique entre les monuments funéraires joignants, ceci manuellement, (produits chimiques interdits). Les plantations faites sur les emplacements ne devront pas dépasser les limites de la concession. »*

NOUVEAUX TARIFS CIMETIERE

Après analyse de la tarification des concessions dans les cimetières appliquée dans diverses communes, force est de constater que les tarifs actuels de la Commune de Distré votés en 2001 et jamais revus depuis cette date, sont très en deçà de la moyenne nationale et de ceux pratiqués par les communes voisines.

A compter du 1^{er} mars 2023, les tarifs des concessions dans notre cimetière sont modifiés comme suit :



Concession 2 m²
de 30 ans 300 €
de 15 ans 150 €



Concession pour urne funéraire 1 m²
de 30 ans 150 €
de 15 ans 75 €



Habituez-vous dès maintenant à ce changement en essayant d'avoir un cimetière acceptable pour tous, en admettant surtout que tout ne soit pas « parfait » .

8 / Infos utiles

TAPINOMA MAGNUM

Un foyer de fourmis Tapinoma Magnum a été détecté dans le lotissement d'Aubigny. Un traitement curatif a été fait l'an passé sur le domaine public et un nouveau traitement va être fait cette année. Pour éviter la prolifération de cette espèce efficacement, il conviendrait que les particuliers traitent eux-aussi leur propriété.

Afin d'aider les particuliers à lutter contre ces insectes, il est proposé de verser une subvention de 50 % dans la limite de 75 € par foyer, pour l'intervention d'un professionnel, en cas de présence dûment constatée et sur justificatif de traitement par une société spécialisée. La subvention sera versée sur présentation d'une facture acquittée.



Comment reconnaître les Tapinoma ? Il suffit d'en écraser une entre deux doigts et de la sentir, elle sent le beurre rance. Aucune autre fourmi n'a cette odeur.

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Afin de lutter efficacement contre la prolifération des frelons asiatiques la Commune a décidé d'attribuer une aide de 80 € pour la destruction des nids.

Cette aide sera versée **après constatation de présence et sur présentation d'un justificatif de paiement.**

Pensez donc à informer la commune avant destruction.



MOUSTIQUE TIGRE



Du fait de l'implantation confirmée du moustique tigre (*Aedes albopictus*), le département de Maine-et-Loire a été classé en niveau 1 pour le risque que constituent les moustiques pour la santé de la population.



OUVERTURE DE LA PECHE A DISTRÉ à partir du 15 avril 2023

La pêche dans le plan d'eau municipal de l'Echallier est ouverte par arrêté du maire :

- En 2023, du 15 Avril dès 7h au 29 octobre à 21h, inclus.
- Les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés.
- De 6 h 30 le matin à 21 h maxi.

Le droit de pêche est encaissé par le Régisseur qui passe régulièrement sur l'étang.

Pour connaître le règlement complet et les tarifs, consultez le panneau d'affichage ou notre site internet de la commune.

BRUITS DE VOISINAGE



Les travaux bruyants de jardinage ou de bricolage peuvent être effectués :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

ATTENTION: Les propriétaires d'animaux doivent prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité d'autrui.



BRULAGE DES DECHETS VERTS

En cette période d'entretien des jardins, il est bon de rappeler que **le brûlage de déchets verts est interdit aussi bien en milieu urbain qu'en campagne**. Pour rappel, cette pratique vous expose à **750 euros de contravention** (Code pénal).

Au-delà de la gêne occasionnée sur le voisinage par les fumées et les odeurs et du risque d'incendie, le brûlage de déchets verts présente un risque pour la santé. Ce risque est encore plus important pour les populations « à risque » (enfants, asthmatiques, femmes enceintes...).

En effet, le brûlage de déchets verts émet de nombreux polluants toxiques : particules, hydrocarbures, monoxyde de carbone... Les déchets dits verts sont des éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille des haies et des arbustes, de l'élagage des arbres, de débroussaillage... **qui ne doivent en aucun cas être brûlés.**

Les solutions :

Le compostage : pour les tontes et les feuilles (avec les restes organiques des repas).

Pensez à vous renseigner auprès de la mairie ou de l'agglomération sur le prêt de composteurs.

Le broyage : il constitue une excellente méthode de paillage pour le jardin et le potager qui permet de conserver l'humidité et limiter la pousse de mauvaises herbes.

La déchèterie : elle valorise vos déchets verts et peuvent vous permettre à certaines périodes de l'année de broyer vos déchets que vous pouvez réutiliser dans votre jardin. **Le dépôt est gratuit.**



RESTRICTION USAGE DE L'EAU

En période de sécheresse, le Préfet met en place des mesures de restrictions des usages de l'eau sur tout ou partie de son département en définissant des zones d'alerte qui précisent ce que vous avez le droit de faire ou pas. Vous devez respecter les restrictions d'eau imposées par ces arrêtés préfectoraux.

Renseignez-vous régulièrement sur les zones d'alerte en consultant le site internet de la commune.



Il y a 4 niveaux:

- niveau 1: vigilance
- niveau 2: alerte
- niveau 3 : alerte renforcée
- niveau 4: crise.

10/ Festivités à Distré en 2023

En 2023, voici les différentes manifestations culturelles que les élus envisagent d'organiser sur notre commune pour distraire et dynamiser notre village.

Venez nous retrouver lors de ces moments de convivialité si précieux aux relations humaines.

Notez ces dates dans vos agendas et venez nombreux nous retrouver !!

LE 8 MAI 2023, à 18h



**Cérémonie de Commémoration
du 8 mai, dans la cour de la
Mairie, à 18h.**



**Cérémonie suivie d'un apéritif
dinatoire musical**



LE 27 MAI 2023, à 21h

**Concert
« Les petits potins lyriques »
à l'Espace de Convivialité Distr'ayant**

Une joyeuse bande de copines, composée de trois chanteuses lyriques et d'une pianiste qui se retrouvent en musique pour vous présenter un concert spectacle...

Au programme de cette soirée: confidences, conseils sentimentaux, et potins croustillants ! On s'amuse, on pleure, on refait le monde et on trinque !

L'émotion des voix lyriques et des grands thèmes de l'opéra, la fantaisie burlesque et les quiproquos de l'opérette, le swing glamour des chansons américaines, des surprises et du partage !



Pour assister à ce spectacle Petits Potins Lyriques : mise en place d'une prévente promotionnelle

Le nombre de places sera limité à 120.

Le prix public des places sera de 10 €

et un tarif réduit à 5 € est proposé en prévente pour les habitants de Distré.

Ne tardez pas à venir retirer vos places en mairie ou réserver au 02 41 50 28 50

ou mairie-sg.distre@orange.fr.

Festivités à Distré en 2023 / 11

LE 24 JUIN 2023, au stade

Fête de l'école , l'après-midi



**Soirée années 80
offert par la Commune de Distré**



LE 8 JUILLET 2023, au stade



**Les chevauchées distréennes
en semi-nocturne
Courses de cheval bâton,
très populaire dans les pays
nordiques, à partir de 18h.**

**Inscrivez une équipe
aux Chevauchées 2023**

**Le samedi 8 juillet auront lieu
nos Chevauchées Distréennes,
en semi nocturne.**

Si avec des collègues de travail
ou des amis, vous souhaitez
vous confronter dans une
course, tout aussi sérieuse
qu'humoristique, n'hésitez pas
à vous inscrire en mairie.
L'inscription est gratuite mais
engage à être présent.

**Feu d'artifice, en soirée
sur le plan d'eau**



**Les chevauchées
2022**



**Si vous êtes intéressé, que
vous avez un peu de temps
à nous accorder, contactez
nous en mairie par mail ou
téléphone et nous vous
inviterons à la réunion qui
sera organisée au mois de
mai.**

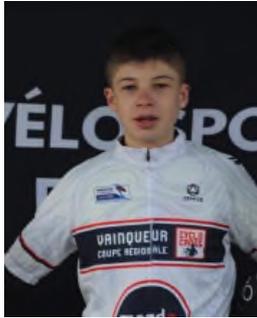
**Nous recherchons des
bénévoles pour nous aider**



12/ LA VALEUR N'ATTEND PAS...

... LE NOMBRE DES ANNÉES !

SOAN RUESCHE



Un champion à Distré qui a beaucoup d'avenir.

Voici le palmarès de Soan en catégorie U17 (cadet) pour la saison 2022/2023 de cyclo cross.

- 8^{ème} au général de la coupe de France
- 22^{ème} du championnat de France
- Champion départemental 49
- Vice champion régional
- Vainqueur de la coupe régionale.

17 podiums: 10 victoires, 5 places de second, 2 places de 3^{ème}

Une 3^{ème} place sur la coupe de France à Nommay.

Félicitations Soan !



TOM THIEFFRY



Un écrivain distréen au Salon du Livre et du Vin 2023.



Tom THIEFFRY, jeune auteur de 11 ans, présentait pour la première fois au public, un de ses ouvrages à l'occasion des 23^{èmes} Journées du Livre et du Vin de Saumur.

« La petite baleine CACAO » est le second livre qu'il a écrit, et son premier officiellement publié !

Cela aura été pour lui l'occasion de rencontrer de grands auteurs dont nombre l'ont félicité et encouragé à poursuivre dans cette voie.

Son arrivée dans le monde littéraire fut donc une belle réussite puisque la centaine d'exemplaires dédicacés de cette première publication aura trouvé preneurs, le laissant plus que ravi !

Félicitations Tom !